

# Guide pour l'accessibilité dans les espaces naturels

## Outils d'accueil et d'interprétation



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

## 1.1 - L'accessibilité des espaces naturels

### Définitions et concepts

*mise à jour: 24/01/2013*

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a posé le principe d'égalité entre toutes les personnes et l'accès, dans la plus grande autonomie possible, entre autres aux vacances, au tourisme et aux pratiques éducatives, culturelles, sportives et de loisirs.

Cette même loi pose la continuité de la chaîne du déplacement par une mise en accessibilité du cadre de vie de la personne. L'État et les collectivités locales ont pleinement intégré dans leurs préoccupations cette notion de solidarité, que ce soit envers les populations en situation de handicap qu'envers les populations vieillissantes.

Les espaces naturels, qu'ils soient parc national, réserve naturelle ou parc naturel régional, sont des territoires remarquables qui montrent à toutes les générations l'extraordinaire richesse et diversité de la flore et de la faune, des paysages de montagnes, de forêts, de littoraux tant en métropole que dans les territoires ultramarins. Ils permettent la transmission aux générations futures d'un patrimoine unique et préservé. Les aménagements humains, dont font partie les projets en faveur de l'accessibilité pour les personnes handicapées, doivent conserver leur caractère unique et propre à ces espaces.

Les espaces naturels n'ont pas la même vocation que les bâtiments publics, certaines zones protégées ne sont d'ailleurs pas non plus accessibles aux personnes dites valides. Il faut aussi prendre en compte que ce qui fait l'attrait de ces espaces, c'est justement leur naturalité préservée. Tout l'art consistera donc à rendre, par des aménagements respectueux de l'environnement tant par leur conception que par les matériaux utilisés, des cheminements, des aires de repos, des points de vue et des lieux d'activités accessibles aux personnes handicapées ou âgées. Il s'agit là d'un enjeu citoyen.

La mise en accessibilité des espaces naturels ne nécessite pas forcément des travaux onéreux pour sa réalisation. Le bon sens, le sens pratique peuvent permettre la réalisation d'aménagements simples et de solutions faciles pour une accessibilité réussie. Le partenariat avec des structures spécialisées comme l'association Tourisme et Handicap (ATH\*), la concertation avec les associations de personnes handicapées et de personnes âgées éviteront l'écueil d'une accessibilité mal pensée, mal réalisée et en fin de compte ratée.

Lorsque la topographie des lieux rend difficile la réalisation d'une mise en accessibilité en pleine autonomie, des solutions existent qui peuvent être déployées par la mise en place d'aides techniques et de matériels adaptés (comme par exemple des Joëlettes\*) ou des actions concertées avec des associations de personnes handicapées.

Il est primordial de bien communiquer en amont, tant pour informer les futurs visiteurs de l'offre accessible, que pour les aider à bien préparer leur séjour. Pour ce faire, il faut veiller à ce que les outils de communication et d'information soient également accessibles.

Ce guide a pour vocation de vous aider à chacune de ces étapes dans la réalisation d'une accessibilité réussie.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB